

COMMUNE DE RAMONCHAMP

Tél : 03.29.25.01.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la chapelle

N°44/2024

Le Maire de RAMONCHAMP,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-5, R 411-18, R 411-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-6,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 26-15,

Vu les travaux de raccordement en eau du projet « Village séniors » réalisés par la commune de Ramonchamp,

A R R E T E

Article 1 : La rue de la Chapelle sera barrée dans le sens Ramonchamp-Ferdrupt du 22/05/2024 au 07/06/2024 depuis le n°7 rue de la chapelle au n°9,

Article 2 : Une déviation sera mise en place depuis le n°6 rue de la chapelle passant par la rue HLM de la Maix et la rue des Roches,

Article 3 : La Secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie du Thillot, la police intercommunale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Ramonchamp, le 22 mai 2024
La responsable du service technique
DANEL Gabrielle

